



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des territoires**

# **Note d'enjeux de l'État SCoT du Grand Clermont**

## *Contribution à la révision*

*Mars 2024*



# Sommaire

<b>1 Introduction.....</b>	<b>4</b>
La révision du SCoT du Grand Clermont lancée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2023.....	4
Le cadre de l'association de l'État.....	4
<b>2 La méthodologie employée pour réaliser la note d'enjeux : le diagnostic territorial partagé.....</b>	<b>5</b>
<b>3 Le diagnostic du territoire.....</b>	<b>6</b>
Un patrimoine paysager et environnemental riche sur les franges ouest et est du territoire.....	9
Des terres agricoles emblématiques avec une grande plaine céréalière à haute valeur agronomique au centre et des AOP viticoles et fromagères.....	13
Une gestion de la ressource en eau sous pression.....	15
Les autres risques majeurs sur le territoire.....	17
Des imports de matériaux nécessaires par manque de ressources locales.....	19
Un territoire urbanisé contraint entre site Unesco et terres agricoles à haute valeur agronomique.....	21
Une offre de services de mobilité concentrée dans le cœur métropolitain et insuffisante.....	25
Synthèse : Un territoire contrasté entre développement économique urbain et enjeux environnementaux.....	29
<b>4 La définition des enjeux du territoire du SCoT du Grand Clermont.....</b>	<b>30</b>
Préserver le cadre de vie en accentuant les contrastes du territoire entre ENAF et zones urbaines.....	33
Synthèse des enjeux du SCoT du Grand Clermont.....	35

# 1 Introduction

## La révision du SCoT du Grand Clermont lancée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2023.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du grand Clermont a été approuvé en 2010 . Il entre dans une phase de révision après 12 ans de mise en œuvre et un bilan.

Le SCoT est un projet de territoire à horizon 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire et permet de répondre aux défis des transitions.

Le SCoT doit être compatible avec les objectifs stratégiques du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 10 avril 2020.

Les règles générales du SCoT du Grand Clermont devront être déclinées dans les documents de planification du territoire.

Les grands objectifs du SRADDET portent notamment sur : (extrait du SRADDET approuvé le 10 avril 2020)

- renforcer l'armature territoriale au sein des SCOT pour un développement équilibré, cohérent et solidaire du territoire avec une mixité des fonctions ;
- préserver les espaces naturels agricoles et forestiers et les paysages pour préserver les services qu'ils rendent notamment la trame verte et bleue, les réservoirs de biodiversité, la ressource en eau et les zones d'expansions de crues ;
- rechercher la cohérence entre urbanisme et mobilité notamment à travers la revitalisation des centres bourgs (rénovations des logements, développement des services et commerces de proximité) pour diminuer à la source les besoins en déplacements et développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ;
- adapter l'offre de logements en adéquation avec les mutations démographiques, à l'évolution des modes de vie et aux conséquences du changement climatique ;
- maîtriser le foncier destiné à l'habitat pour aboutir à une gestion économe des espaces (notamment remobiliser les logements vacants, requalifier les friches, densifier l'urbanisation dans les dents creuses et limiter les extensions) ;
- optimiser le foncier économique existant ;
- préserver le foncier agricole et forestier pour préserver l'activité agricole et assurer la sécurité alimentaire des habitants ;
- atténuer le changement climatique et s'y adapter en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre, concrétiser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables notamment, s'adapter aux risques majeurs ;
- lutter contre la pollution de l'air pour améliorer la qualité de l'air notamment développer transports alternatifs à la voiture individuelle avec une intermodalité entre les modes de transport.

## Le cadre de l'association de l'État

Dans le cadre de son association à l'élaboration des documents de planification, l'État à travers cette note d'enjeux, souhaite attirer l'attention du PETR sur les enjeux de son territoire sur lesquels l'État sera particulièrement vigilant.

Ce document n'a pas de portée réglementaire. Toutefois, le contenu du présent document sera pris en compte pour l'élaboration de l'avis de l'État sur le projet de SCoT révisé.

## 2 La méthodologie employée pour réaliser la note d'enjeux : le diagnostic territorial partagé

Ce document résulte d'une étude globale du territoire à partir des données dont l'État dispose. Il s'appuie notamment sur : l'INSEE, Sitadel, le bilan du SCOT, le PDU (plan de déplacement urbain), le SRADDET, le PAT (plan d'alimentation territorial), le PTGE (plan territorial de gestion de l'eau en cours) Il ne prétend pas être exhaustif, mais permet de préciser le cadre de l'analyse de la révision du SCoT par les services de l'État.

La réalisation de ce document s'est appuyée sur la démarche de diagnostic territorial partagé qui permet de mieux appréhender les enjeux des territoires à partir de l'usage de représentations spatiales schématiques.

La note d'enjeux de l'État met en évidence les éléments saillants du territoire et ses enjeux territorialisés en fonction des dynamiques observées, des politiques publiques en œuvre et des projets qui conditionnent l'intervention des acteurs de ce territoire. La liste des enjeux n'est pas exhaustive mais ils sont en revanche hiérarchisés et priorisés.

La note d'enjeux de l'État est construite en deux parties :

- la présentation du diagnostic du territoire du SCoT du Grand Clermont (3) avec pour support un enchaînement de cartes qui cumulent les différentes thématiques (environnement, paysages, agriculture, urbanisation, déplacements) ;
- la définition des enjeux (4).

### 3 Le diagnostic du territoire

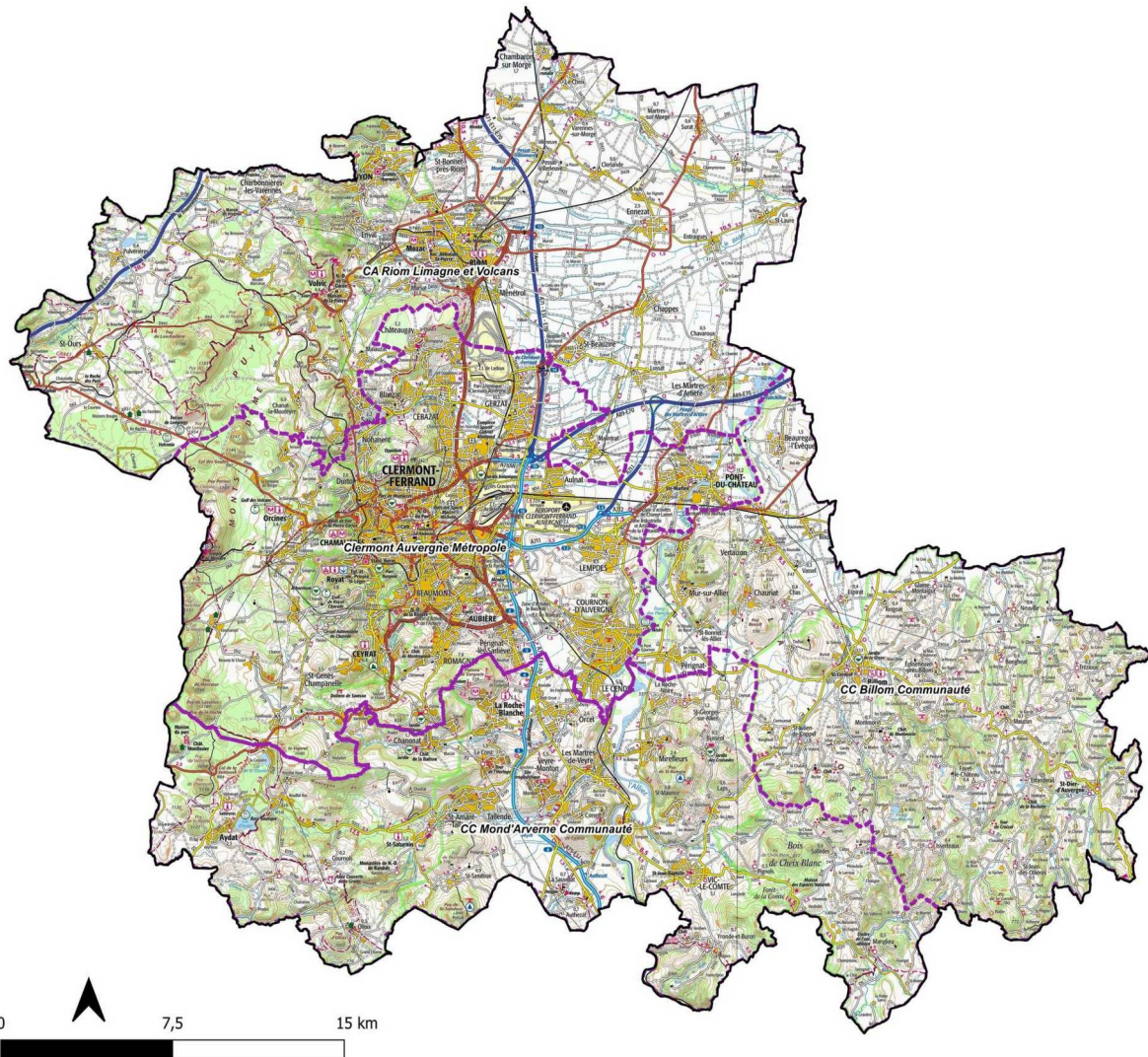
Le SCOT du Grand Clermont recouvre 4 EPCI Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté, soit 104 communes. (confer illustration 1).

Le Grand Clermont possède une dynamique démographique et économique de dimension régionale ce qui lui donne un rôle de métropole régionale.

Il compte environ 430200 habitants (soit 68 % de la population du Puy-De-Dôme), en augmentation de 6,48 % sur la période intercensitaire 2014-2020. La pyramide des âges est plutôt répartie de façon homogène. On observe cependant une augmentation de la part des personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans depuis les années 90 (INSEE 2020)).

Le territoire du Grand Clermont est attractif grâce aux nombreux emplois concentrés principalement sur la métropole. Il compte 197000 emplois en 2019 soit plus d'emplois que de nombres d'actifs occupés sur le territoire. De plus, le nombre d'emplois est en augmentation sur le Grand Clermont (+4 % entre 2008 et 2018 (INSEE)) avec dans le même temps une augmentation des actifs occupés moindre (2 %) ce qui a augmenté l'attractivité du territoire.

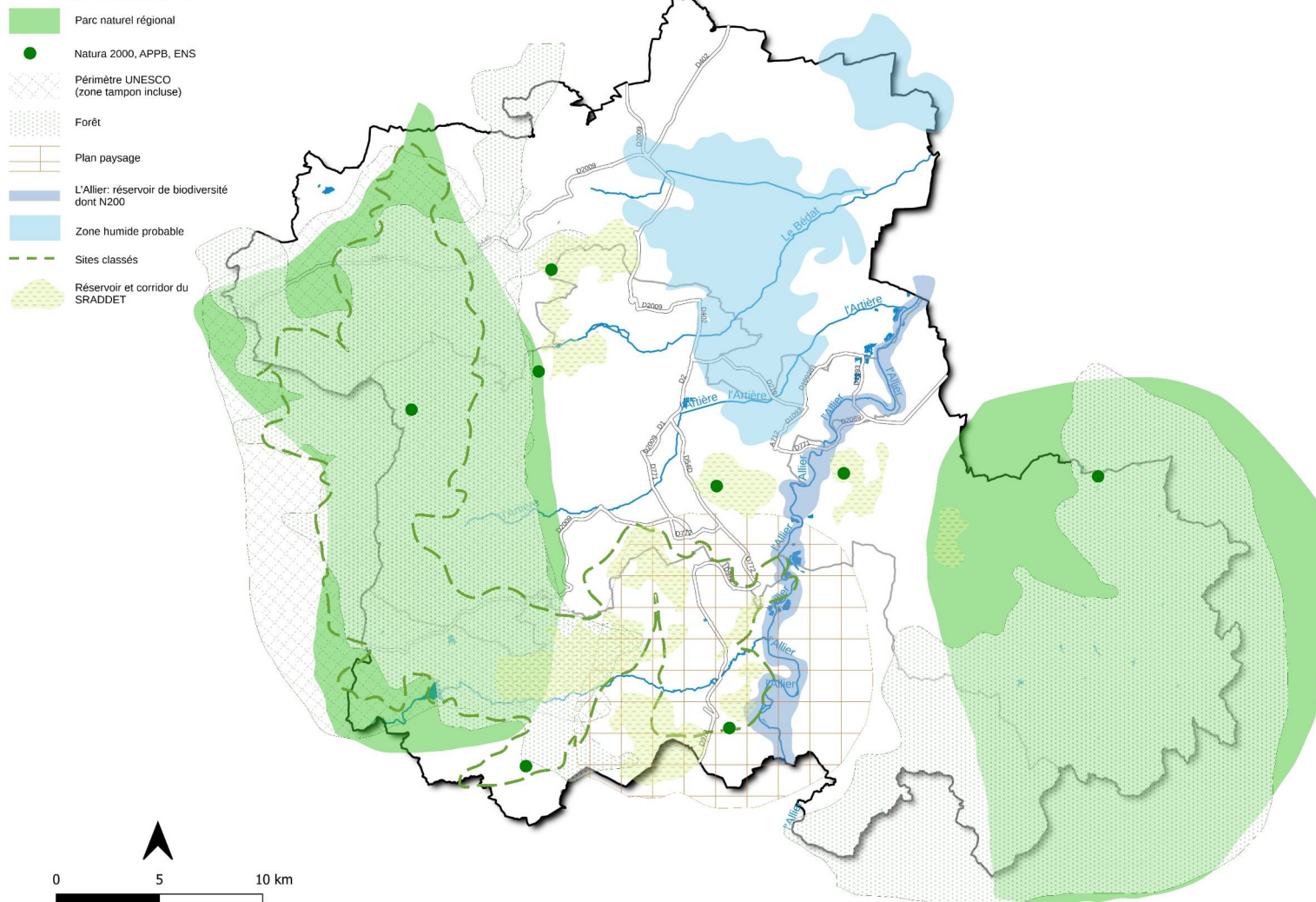
Le territoire comprend 470,5 ha de surface de pôles de développement stratégiques (PDS). Après 12 années de mise en œuvre, les surfaces des PDS ont été consommées à hauteur de 16%.



*Illustration 1: Plan général du SCoT du Grand Clermont (DDT63)*






## Un patrimoine paysager et environnemental riche sur les franges ouest et est du territoire



### Un patrimoine environnemental et paysager riche sur les franges ouest et est du territoire

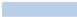
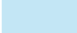





## Un patrimoine paysager et environnemental riche sur les franges ouest et est du territoire

Légende	Diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
  	<p>Le PNR des volcans d'Auvergne</p> <p>Site Unesco</p> <p>Le PNR du Livradois-Forez</p>	<p>Le parc régional des volcans d'Auvergne se situe à l'ouest du territoire. Il est constitué notamment de la chaîne des Puys et de la faille de la Limagne. Il s'agit d'un site naturel unique en France inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La chaîne des puys se compose de plus de 80 volcans est dominée par le Puy de Dôme (1465m). Ce paysage exceptionnel donne une identité forte au territoire ainsi qu'un cadre de vie unique.</p> <p>La chaîne des Puys dispose d'une importante réserve d'eau souterraine exploitée pour l'alimentation en eau potable et l'embouteillage d'eau de source.</p> <p>Les formes géologiques sont mises en valeurs par l'alternance de forêts de landes et de pelouses pâturées par 7000 ovins. Ils contribuent à l'entretien des terrains des puys et évitent l'extension des surfaces boisées ou en friches (Source : PNR des volcans d'Auvergne). Ils permettent le maintien des formes volcaniques et de la biodiversité.</p> <p>Le parc naturel régional du Livradois-Forez se situe à l'extrémité est du territoire. Son périmètre est à cheval sur 3 départements : le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Loire. La richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers (tourbières, landes montagnardes des Hautes-Chaumes du Forez, forêts alluviales, buttes et coteaux secs de Limagne, prairies naturelles de fauche, cours d'eau nombreux, etc), fondent la spécificité et l'identité de ce PNR.</p>
	<p>Sites classés</p>	<p>Le territoire du SCoT est concerné par 8 sites classés et 22 sites inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la chaîne des puys,</li> <li>- la grotte de Laveuses (Royat),</li> <li>- le parc Bargoin (Chamalières),</li> <li>- la Pierre Carrée (Orcines),</li> <li>- les Gorges de la Monne (Cournols),</li> <li>- le château de Saint-Saturnin,</li> <li>- le parc du Château de la Bâtisse (Chanonat),</li> <li>- le plateau de Gergovie et sites arvernes.</li> </ul> <p>Un site est en cours de classement : la montage de la Serre et ses coulées adjacentes.</p> <p>Le site classé de la Chaîne des puys est labellisé Grand Site de France depuis 2008. Il existe un projet autour du plateau de Gergovie, ce qui ferait 2 sites labellisés à 10 km du centre d'une métropole : une situation potentiellement unique en France.</p>
	<p>Sites Natura 2000, arrêtés préfectoral de protection de biotope (APPB), réserve biologique intégrale (RBI) et espaces naturels sensibles</p>	<p>Le territoire du SCOT du Grand Clermont possède un grand nombre d'espaces naturels protégés. Il compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 sites Natura 2000 (9 classés au titre de la directive habitats faune/flore et 1 classé au titre de</li> </ul>

	<p><i>La carte du diagnostic ne représente pas de manière exhaustive ces sites.</i></p>	<p>la directive oiseaux), avec notamment le site Marais salés de Saint-Beauzire vulnérable puisqu'il se situe dans un secteur d'agriculture intensive et d'urbanisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 réserves naturelles régionales (Puy de Marmant et les Cheires et grottes de Volvic)</li> <li>• 2 arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN) sur la chaîne des Puys et 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (Puy d'Anzelles et plateau des Vaugondières et les prés salés de Saint-Beauzire,</li> <li>• 12 espaces naturels sensibles : la forêt de la Comté, les Saladis, l'étang du pacage, le Puy du Mur et de Pyleyre, le val d'Allier, le marais de Lambre, les côtes de Clermont, le Puy d'Aubière et le Puy de la Chataigneraie, la Côte Verse de Volvic, la Coline de Mirabel, l'étang du Grand Pulvérières).</li> </ul> <p>Une stratégie départementale des aires protégées est en cours d'élaboration. Les sites naturels suivants sont concernés par un projet de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le puy Pariou et le puy de Côme,</li> <li>• une RBI au sein de la forêt de la Comté,</li> <li>• le site sur l'étang de la Molière au bois de la Mûre,</li> <li>• les coteaux secs de la Métropole de Clermont-Ferrand.</li> </ul>
	<p>Forêts et espaces prairiaux</p>	<p>La forêt représente une ressource économique pour le territoire et plus largement pour le département Le SCoT compte des forêts emblématiques sur son territoire notamment la forêt de la Comté sur Pignols et Sallèdes. Elle comprend une réserve biologique intégrale laissée en libre évolution également classée espace naturel sensible (ENS) par le Département.</p> <p>Les espaces prairiaux du territoire correspondent de manière schématique à la Chaîne des Puys et aux prémices du Livradois-Forez.</p>
	<p>Plan paysage</p>	<p>Le territoire du SCOT du Grand Clermont couvre un secteur aux paysages très variés, allant de la rive droite de l'Allier à la Chaîne des puys en passant par la plaine de la Limagne et la métropole clermontoise. L'organisation du paysage suit les grandes lignes de force de la topographie que sont la Chaîne des puys, la faille de Limagne, la plaine et la rivière Allier toutes orientées selon un axe nord – sud avec une altitude décroissante d'Ouest en Est.</p> <p>Le SCot du Grand Clermont est concerné par deux plans paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le plan de paysage de Mond'Arverne à la Métropole pour mieux valoriser son image et mettre en avant son identité historique, archéologique, agricole, et géomorphologique. Cette entité paysagère se situe à la frange immédiate du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Haut lieu tectonique de la chaîne des puys-faille de Limagne », aux portes de la ville et est traversé par l'A75.</li> <li>• le plan de paysage Chaîne des puys – faille de Limagne porté par le PNR des Volcans</li> </ul>





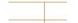




		d'Auvergne. La déclinaison de son plan d'action est lancée avec notamment une action ciblant les communes seuils et portes d'entrée du bien Unesco.
	Axe structurant de la rivière Allier : réservoir de biodiversité	<p>L'axe Allier et sa nappe d'accompagnement constituent un axe majeur pour un grand nombre d'usages (irrigation, industrie) et assure 30 % de l'alimentation en eau potable du département (avec le champ captant de Clermont-Ferrand composé de 71 puits implantés à Cournon d'Auvergne).</p> <p>La qualité de la ressource est en train de se dégrader à cause des pollutions diffuses d'origine agricole. 2 des 3 zones de captages prioritaires grenelle se situent dans le périmètre du SCOT (Vinzelles et Pont-du-Château).</p> <p>Le SAGE Allier aval est structure porteuse du projet territorial pour la gestion de l'eau (PTGE) dont la finalité est d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'action co-construit avec l'ensemble des acteurs pour pouvoir s'adapter aux conséquences du changement climatique et à la raréfaction de la ressource.</p> <p>La rivière allier est le siège d'une biodiversité remarquable grâce à une très grande diversité d'habitats naturels. Elle représente un axe majeur pour la continuité écologique de ce territoire.</p>
	Un territoire avec un fort potentiel de zones humides	La carte nationale des zones humides potentielles montre que le territoire du Grand Clermont a un fort potentiel de zones humides. L'accent est mis sur les marais salés de la Limagne au nord de Clermont-Ferrand dont une partie est classée en site Natura 2000.
	Réservoirs de biodiversité du SRADDET	Ces zones de réservoirs et de continuité de la biodiversité correspondent plus ou moins à des espaces environnementaux protégés (Natura 2000 et ENS). Ils sont autant d'espaces de respiration entre les tâches urbaines du centre du territoire.

Du fait de sa grande qualité paysagère ce territoire draine une importante activité touristique. Les sites touristiques majeurs sont :


- la chaîne des Puys avec un classement au titre du « patrimoine mondial de l'UNESCO » comprenant notamment le site du Puy-de-Dôme labellisé Grand Site de France, Vulcania, le volcan de Lemptégy ;
- le site du plateau de Gergovie ;
- le site de la Montagne de la Serre ;
- le tourisme en lien avec l'activité thermique ;
- le tourisme vert dans les parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez ;
- les différents plans d'eau dont les plus importants sont le lac d'Aydat, le lac de la Cassière, le lac de Cournon d'Auvergne
- la rivière Allier.

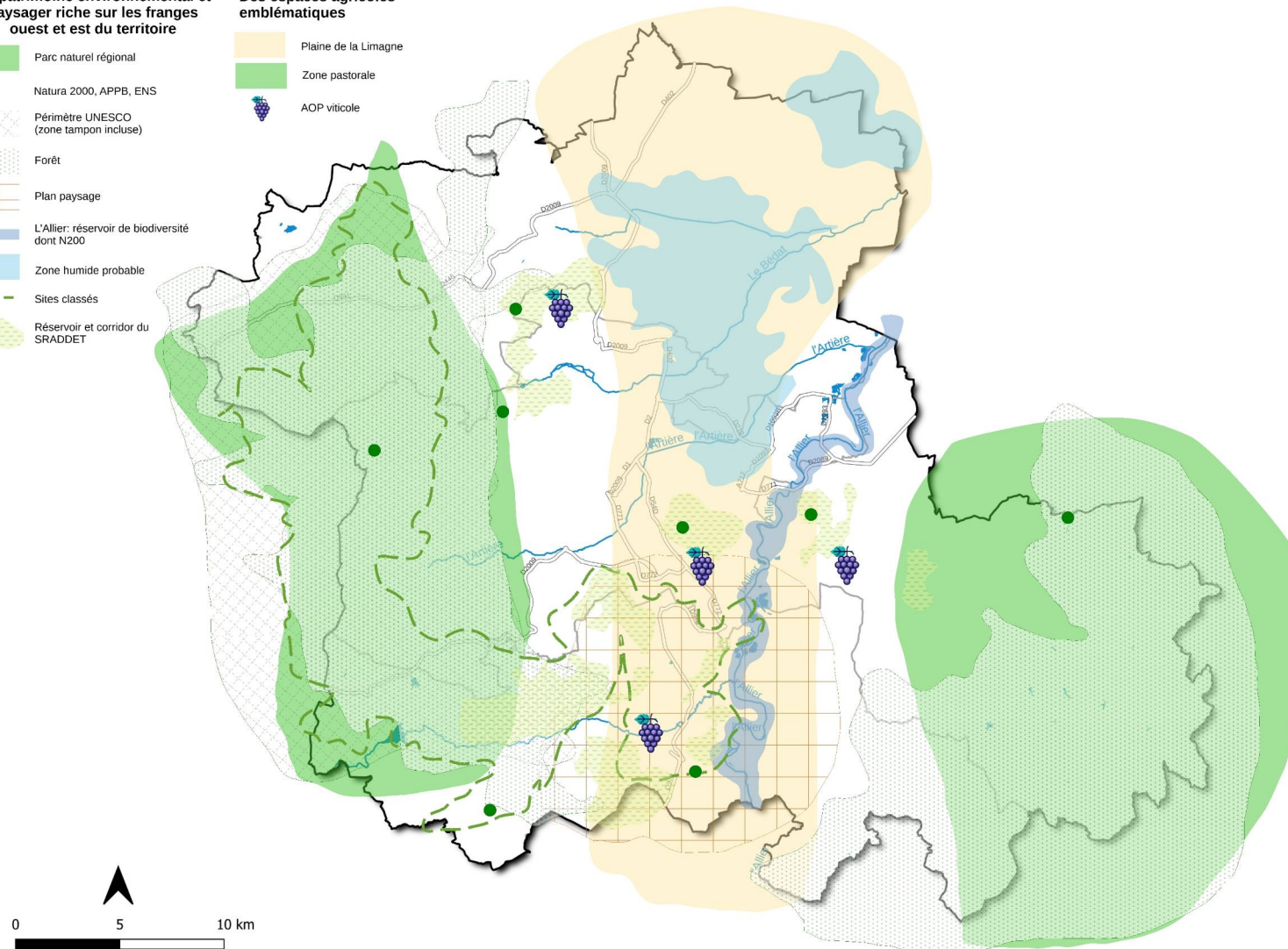
## Des espaces agricoles emblématiques composés d'une grande plaine céréalière à haute valeur agronomique au centre et des AOP viticoles et fromagères

### Un patrimoine environnemental et paysager riche sur les franges ouest et est du territoire




-  Parc naturel régional
-  Natura 2000, APPB, ENS
-  Périmètre UNESCO (zone tampon incluse)
-  Forêt
-  Plan paysage
-  L'Allier: réservoir de biodiversité dont N200
-  Zone humide probable
-  Sites classés
-  Réservoir et corridor du SRADDET

### Des espaces agricoles emblématiques

-  Plaine de la Limagne
-  Zone pastorale
-  AOP viticole



## Des terres agricoles emblématiques avec une grande plaine céréalière à haute valeur agronomique au centre et des AOP viticoles et fromagères

légende	diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
	Grande plaine céréalière avec fort besoin d'irrigation	La zone de la Limagne du Nord correspond à des cultures à forte valeur ajoutée où la qualité agronomique des sols est remarquable. Cependant la potentialité des sols est limitée par une faible pluviométrie. Des systèmes d'irrigation se sont développés (soit à partir de prélèvements individuels soit via des réseaux collectifs à partir de ressources superficielles). Les situations hydrologiques déficitaires successives de ces dernières années se traduisent par la mise en place de restrictions vis-à-vis des prélèvements et des impacts économiques pour les agriculteurs. La profession agricole recherche des solutions pour sécuriser l'irrigation voire la développer sur les secteurs non encore irrigués. Ainsi, les projets de retenues collectives sont identifiés sur le territoire du SCOT. Des premières réflexions sont engagées sur un changement du modèle agricole.
	Zones pastorales	Notamment situées dans les 2 PNR
	AOP viticoles	Une part relativement importante des espaces exploités du territoire est incluse dans le périmètre AOP (Appellation d'Origine Protégée) viticoles : Côtes d'Auvergne, Côtes de Boudes, Côtes de Chanturgue, Côtes de Chateaugay, Côtes de Corent et Côtes de Madargues.

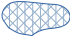

De façon diffuse, une part relativement importante des espaces exploités du territoire est également incluse dans le périmètre AOP (Appellation d'Origine Protégée) fromagère : Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Fourme de Montbrison et Cantal. Elles se situent notamment sur les territoires des 2 PNR.

De plus, depuis 2017, le Grand Clermont, est lauréat avec le PNR du Livradois Forez de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation. Il vise à élaborer et mettre en œuvre un PAT (projet alimentaire territorial) qui est un ensemble d'initiatives locales coordonnées dans une stratégie globale à l'échelle du territoire. Un tel projet sert à travailler sur la reterritorialisation de l'alimentation, à structurer l'économie agro-alimentaire locale, à rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs.

En plus de la préservation des terres agricoles de l'artificialisation et du développement d'une agriculture moins impactante sur l'environnement, le PAT propose d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire qui est très dépendant des importations de fruits et légumes. Le PAT souhaite consacrer 4000ha supplémentaires au maraîchage, aux cultures légumières de plein champ et aux vergers d'ici 2050 pour atteindre 50 % d'autonomie alimentaire.





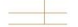






## Une gestion de la ressource en eau sous pression

légende	diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
	Captages sensibles et gestion de la ressource en eau	<p>Les communes du SCOT du grand Clermont sont alimentées soit par la nappe alluviale de l'Allier soit par la Chaîne des Puys. L'impluvium de Volvic et la ressource du Goulet de Volvic sont particulièrement suivies et un arrêté de péril restreignant l'usage à partir du réseau d'eau potable a été pris pour la 1ère fois en avril 2023 jusqu'en juin en raison du débit particulièrement faible. Ce constat de baisse de la ressource a des impacts directs sur les possibilités de développement de l'urbanisme pour les 31 communes alimentées à partir du Goulet.</p> <p>Des interconnexions sont réalisées à partir des captages prélevant dans la nappe alluviale de l'Allier mais les 2 dernières ont montré des risques de non remplissage du barrage de Naussac et de possibles impacts sur les champs captants.</p> <p>La qualité des masses d'eaux superficielles de ce territoire est particulièrement dégradée par les pollutions diffuses d'origine agricole, mais aussi du fait d'altérations de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau. Les masses d'eaux souterraines sont en bon état à l'exception de celles le long de l'axe de l'Allier.</p> <p>Le territoire du SCOT est concerné à plus de 90 % par des masses d'eaux prioritaires du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT).</p>
	Le risque d'inondation très présent sur le territoire.	<p><b><u>Le risque inondation</u></b></p> <p>Le Grand Clermont est impacté par les plans de prévention des risques inondation (PPRI) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auzon, approuvé le 9 mai 2007,</li> <li>• Veyre, approuvé le 22 décembre 2008,</li> <li>• Val d'Allier Clermontois, approuvé le 4 novembre 2013,</li> <li>• Agglomération clermontoise, approuvé le 08 juillet 2016,</li> <li>• Agglomération riomoise, approuvé le 18 juillet 2016,</li> <li>• Bassin de l'Angaud, approuvé le 22 juin 2022,</li> <li>• projet de PPRI Limagne des Marais</li> </ul> <p>Des zones inondables sont également connues grâce à l'<b>Atlas des zones inondables</b> des grandes rivières d'Auvergne élaboré en 2005 par le Laboratoire Régional de Clermont-Ferrand.</p> <p>Ces zonages ont des conséquences vis-à-vis de l'urbanisation du secteur : l'aménagement de ce territoire doit s'adapter au risque d'inondation (éviter, règles de constructions appropriées notamment).</p>

## Un risque de mouvement de terrain notamment sur Mond'Arverne Communauté



### Un patrimoine environnemental et paysager riche sur les franges ouest et est du territoire

-  Parc naturel régional
-  Natura 2000, APPB, ENS
-  Périmètre UNESCO (zone tampon incluse)
-  Forêt
-  Plan paysage
-  L'Allier: réservoir de biodiversité dont N200
-  Zone humide probable
-  Sites classés
-  Réservoir et corridor du SRADDET


### Des espaces agricoles emblématiques

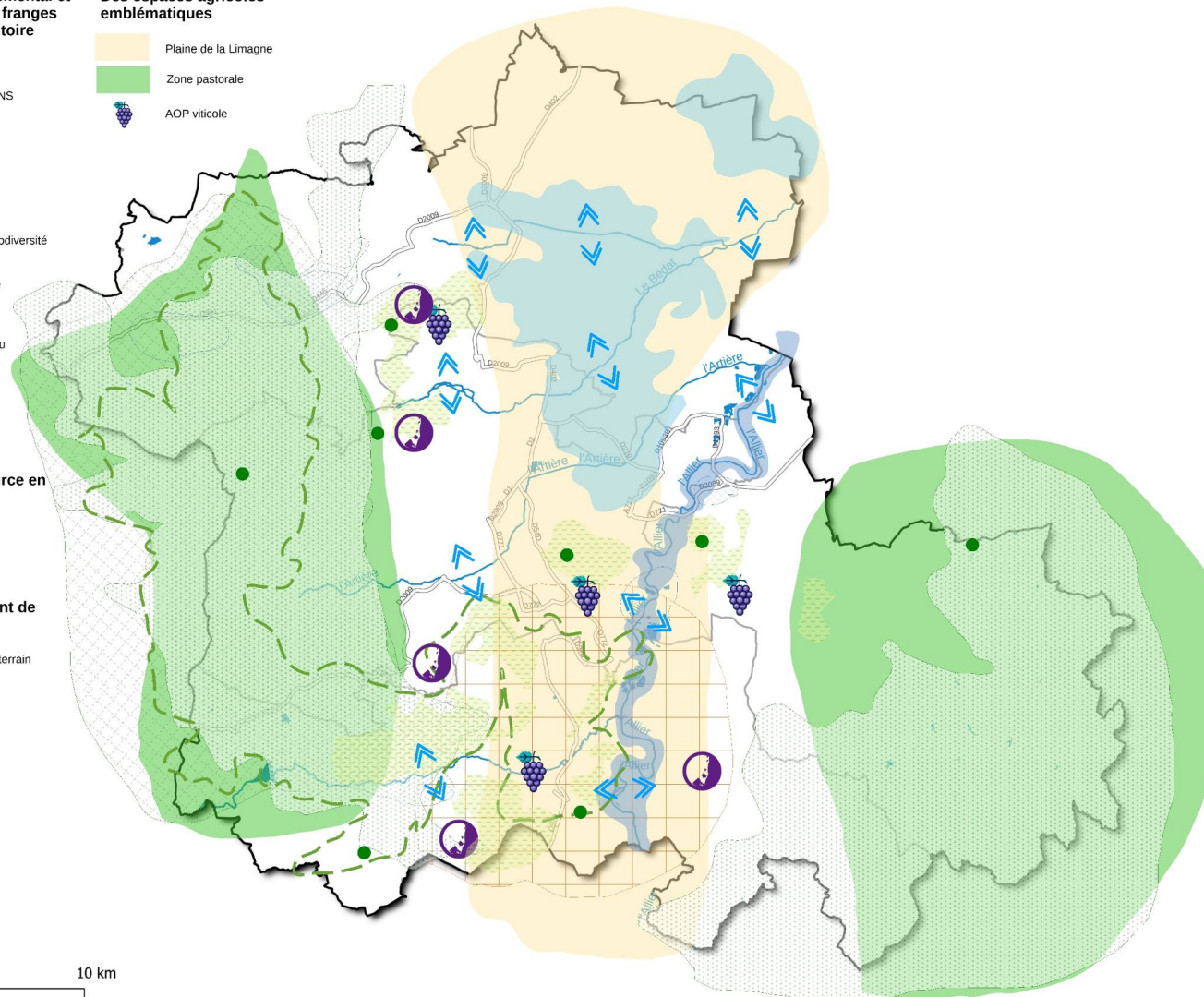
-  Plaine de la Limagne
-  Zone pastorale
-  AOP viticole

### Une gestion de la ressource en eau sous pression

-  Captage sensible
-  Risque d'inondation


### Un risque de mouvement de terrain

-  Risque mouvement de terrain





## Les autres risques majeurs sur le territoire










légende	diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
	Risque mouvement de terrain	Le risque mouvement de terrain est présent à plusieurs endroits du territoire principalement sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.

D'autres risques existent sur le territoire, certains d'entre eux étant émergents quant à leur prise en compte :




- Risque ruissellement : vu la topographie du Grand Clermont, certaines zones du territoire peuvent être soumises au risque ruissellement. La concentration des eaux de ruissellement dans les talwegs peut entraîner un risque ruissellement sur les secteurs où des enjeux sont présents.
- Risque feux de forêt : une grande partie du Grand Clermont est exposée au risque feux de forêt. Ce risque est renforcé par le changement climatique.
- Risque technologique : les communes de Glaine-Montaigut et Reignat sont soumises au **plan de prévention des risques technologique (PPRT)** de la société Titanobel (entrepôt d'explosifs à usage industriel), approuvé le 8 décembre 2011. D'autres communes du territoire du Grand Clermont sont soumises à des études de danger Cournon d'Auvergne (Total et Antargaz), Cébazat (SOFIC), Gerzat (Bolloré Energie).
- Risque cavités : le territoire du Grand Clermont est soumis au risque cavités souterraines principalement anthropiques (caves, carrières souterraines).
- Risque minier : huit communes sont soumises au risque minier, en particulier les communes de Pont-du-Château, Lempdes et Mur-sur-Allier.

## Des imports de matériaux nécessaires par manque de ressources locales


### Un patrimoine environnemental et paysager riche sur les franges ouest et est du territoire

-  Parc naturel régional
-  Natura 2000, APPB, ENS
-  Périmètre UNESCO (zone tampon incluse)
-  Forêt
-  Plan paysage
-  L'Allier: réservoir de biodiversité dont N200
-  Zone humide probable
-  Sites classés
-  Réservoir et corridor du SRADDET



### Des espaces agricoles emblématiques

-  Plaine de la Limagne
-  Zone pastorale
-  AOP viticole


### Des imports de matériaux nécessaires par manque de ressources locales

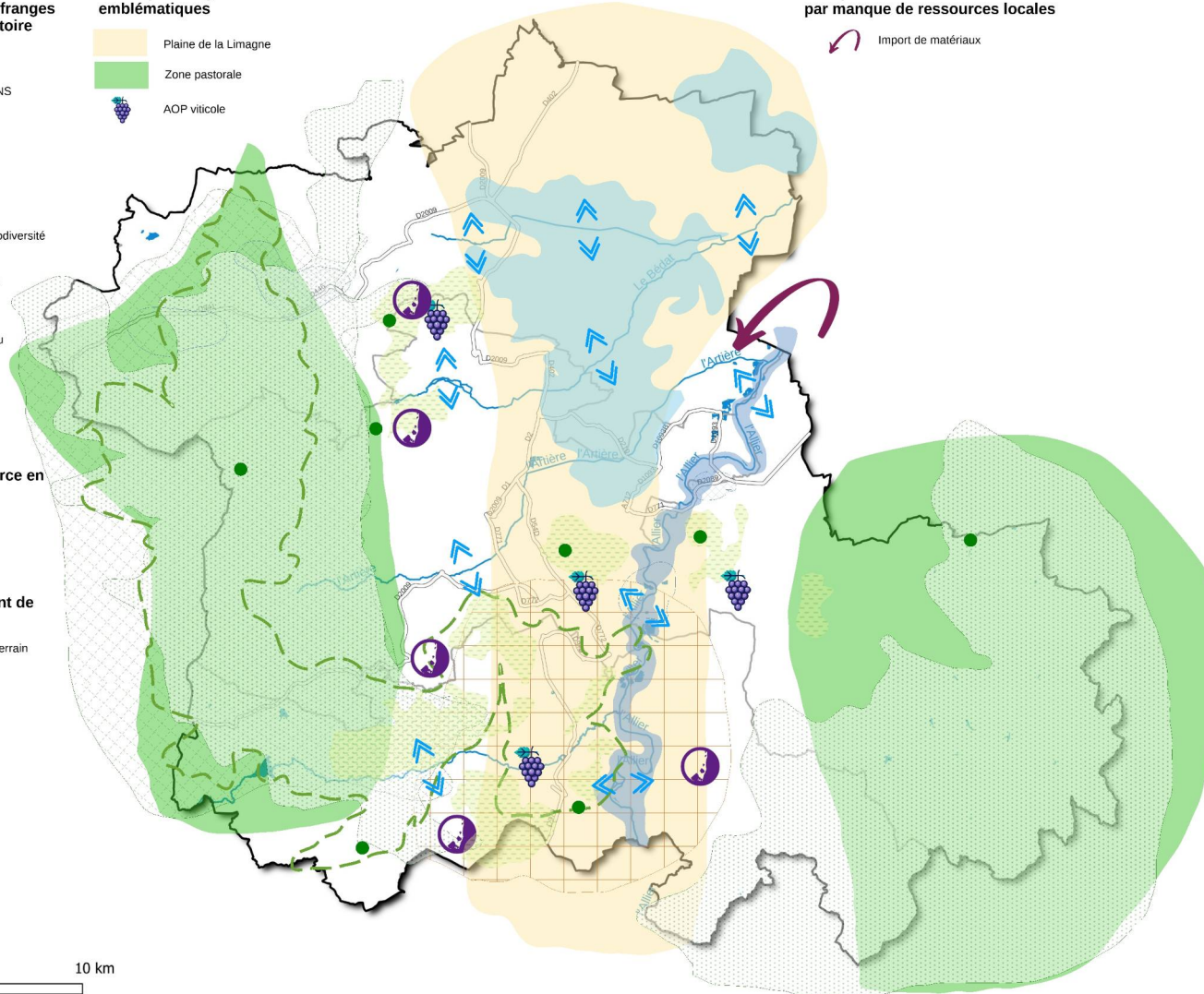
-  Import de matériaux

### Une gestion de la ressource en eau sous pression


-  Captage sensible
-  Risque d'inondation

### Un risque de mouvement de terrain

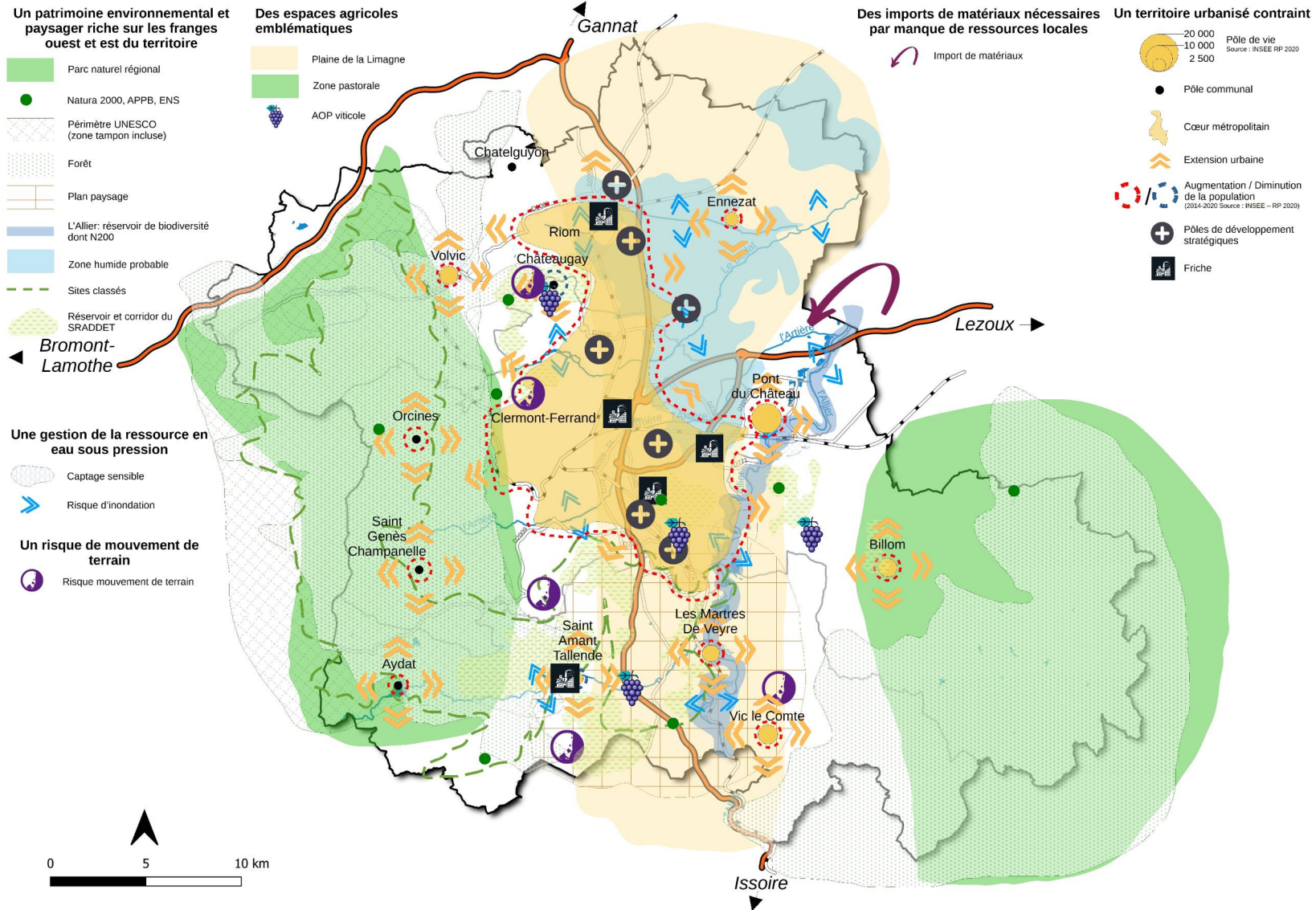
-  Risque mouvement de terrain






## Des imports de matériaux nécessaires par manque de ressources locales

légende	diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
	Import de matériaux	<p>La plupart des exploitations de roches massives du territoire sont en fin d'exploitation. Les zones d'approvisionnement en matériaux sont de plus en plus éloignées du grand Clermont ce qui engendre des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports de matériaux importés sur ce territoire.</p> <p>Le Schéma régional de la Région Auvergne Rhône-Alpes des carrières recense les gisements potentiels de matériaux sur la région.</p>

# Un territoire urbanisé contraint entre site UNESCO et terres agricoles à haute valeur agronomique





	Perte de population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des communes où la population a peu évolué mais qui continuent à consommer des ENAF ;</li> <li>• des communes s'étalent beaucoup par rapport à la taille de leur population globale (en analysant le nombre d'hectares consommés pour 1000 habitants).</li> </ul>
	Pôles de développement stratégiques (PDS)	<p>La carte du diagnostic représente les pôles de développements stratégiques du SCOT du Grand Clermont issus du bilan à 12 ans. Ce bilan fait le point de la consommation foncière de ces PDS au 01/01/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PEER à RIOM (RLV) : non aménagé</li> <li>• Riom Embranchable (RLV) : 20 % environ aménagé</li> <li>• Sarlièrve Nord à Cournon d'Auvergne (CAM) : non aménagé</li> <li>• Sarlièrve Sud à Cournon d'Auvergne (CAM) : 25 % environ aménagé</li> <li>• Biopole à Saint Beauzire (RLV) : 50 % environ aménagé</li> <li>• Montel III à Cébazat (CAM) : 50 % environ aménagé</li> <li>• Parc Logistique Cébazat/Gerzat (CAM) : 50 % environ aménagé</li> <li>• Aéronautique Aulnat (CAM) : non aménagé</li> </ul>
	Friches industrielles	De nombreuses friches industrielles sont recensées sur le territoire. La carte représente de manière non exhaustive les ensembles de plusieurs parcelles de friches (sources : géoportail).

25 communes dont l'ensemble des pôles de vie du Grand Clermont font l'objet ou sont lauréates de programmes de revitalisation des territoires comme le programme ACV (action cœur de ville), le programme PVD (petites villes de demain) ou les opérations ORT (opération de revitalisation du territoire).

#### Typologie des logements du territoire :

Les maisons individuelles sont majoritaires avec une moyenne globale de 74 % avec cependant une grande disparité entre les EPCI :

- 36 % de maisons individuelles pour CAM, l'EPCI le plus urbanisé,
- plus de 90 % de maisons individuelles pour Billom communauté et Mond'Arvernes communauté.

#### Consommation/production d'énergie et émission de gaz à effet de serre (GES) :

Le secteur des transports est le secteur le plus émissif de gaz à effet de serre sur le territoire. Les transports sont également les plus consommateurs en énergie suivis de près par le secteur résidentiel (chauffage).

La part des énergies renouvelables produites sur le territoire est de 9 % par rapport aux besoins de consommation avec des disparités de production sur le territoire. Il s'agit d'installations de production photovoltaïque et de méthaniseurs. Le plus important parc photovoltaïque se situe sur le site de Vernea à Cournon d'Auvergne.

Un réseau de chaleur se développe actuellement sur la métropole de Clermont-Ferrand.



# Une offre de services de mobilité concentrée dans le cœur métropolitain

## Un patrimoine environnemental et paysager riche sur les franges ouest et est du territoire

- Parc naturel régional
- Natura 2000, APPB, ENS
- Périmètre UNESCO (zone tampon incluse)
- Forêt
- Plan paysage
- L'Allier: réservoir de biodiversité dont N200
- Zone humide probable
- Sites classés
- Réservoir et corridor du SRADDET

## Des espaces agricoles emblématiques

- Plaine de la Limagne
- Zone pastorale
- AOP viticole

## Des imports de matériaux nécessaires par manque de ressources locales

- Import de matériaux

## Un territoire urbanisé contraint

- 20 000 Pôle de vie
- 10 000
- 2 500
- Source : INSEE - RP 2020
- Pôle communal
- Cœur métropolitain
- Extension urbaine
- Augmentation / Diminution de la population (2014-2020 Source : INSEE - RP 2020)
- Pôles de développement stratégiques
- Friche

## Une gestion de la ressource en eau sous pression

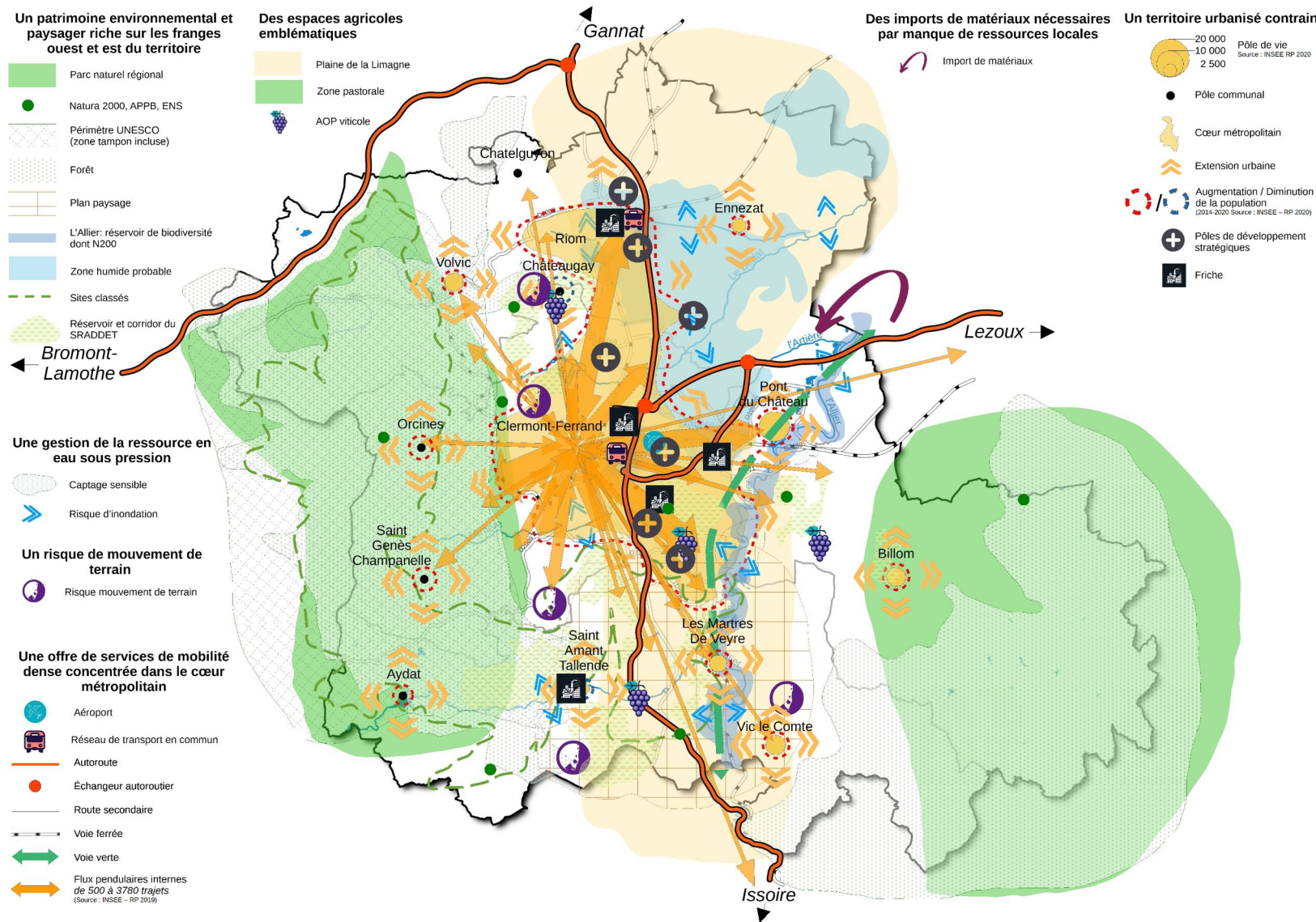
- Captage sensible
- Risque d'inondation

## Un risque de mouvement de terrain

- Risque mouvement de terrain







## Une offre de services de mobilité dense concentrée dans le cœur métropolitain


- Aéroport
- Réseau de transport en commun
- Autoroute
- Échangeur autoroutier
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Voie verte
- Flux pendulaires internes de 500 à 3780 trajets (Source : INSEE - RP 2019)





## Une offre de services de mobilité concentrée dans le cœur métropolitain et insuffisante

Légende	Diagnostic	Précisions sur les éléments du diagnostic
<p>Réseaux</p>    	<p>Autoroute</p> <p>Échangeurs / sortie</p> <p>Réseau ferré</p> <p>Services de transports collectifs</p>	<p>Le territoire est traversé par deux axes autoroutiers : l'axe nord/sud par l'A71/A75 et l'axe est/ouest par l'A89.</p> <p>Les échangeurs et entrées/sorties des autoroutes sont autant de points d'entrée sur le territoire mais aussi de points stratégiques pour le développement des zones urbanisées ou d'accès aux pôles de développements stratégiques et pôles commerciaux.</p> <p>Ce maillage autoroutier renforce le rôle métropolitain de la métropole clermontoise.</p> <p>Le transport ferroviaire local est performant (fréquence) sur un axe nord-sud mais ne dessert pas tous les pôles de vie. Le transport ferroviaire national est insuffisant avec une durée de trajet qui reste importante (vers Paris, Lyon).</p> <p>Les réseaux de transports collectifs locaux sont développés sur le cœur métropolitain mais pas sur les franges ouest et est du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'agglomération clermontoise compte notamment : 1 ligne de tramway, 28 lignes de bus, un service de transports à la demande sur 9 communes, un service de transports solidaires Mooviguide, 31 lignes scolaires gérées en régie.</li> <li>• Riom Limagne et Volcans compte notamment : 5 lignes de bus régulières, un service de transport à la demande TAD sur 31 communes et 33 lignes scolaires (+2 lignes pour internats).</li> </ul> <p>Le réseau de transport en commun de la métropole clermontoise est en cours de restructuration profonde. Le projet Inspire, porté par le SMTC, a pour objectif d'améliorer les déplacements quotidiens, transformer l'espace urbain, partager l'espace public entre les différents types de mobilité et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Ce projet consiste notamment en la mise en service de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) d'une longueur totale de 27 km, avec 64 stations et 90 % d'aménagements cyclables le long des lignes (70.000 habitants seront desservis et chaque habitant de la métropole se situera à 30 minutes des services essentiels),</li> <li>• 40 bus à zéro émission et un nouveau centre de maintenance qui produira 50 % des besoins électriques des nouvelles lignes.</li> </ul>
	<p>Aéroport Aulnat</p>	<p>L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne est un aéroport français situé dans la commune d'Aulnat. Avec un profil de clientèle majoritairement « affaires », l'aéroport a accueilli 430 000 passagers en 2018 le classant le 31e aéroport français métropolitain. Il est ouvert au trafic national et international commercial, régulier ou non, aux avions privés notamment.</p>
	<p>Flux pendulaires sur</p>	<p>La part modale de la voiture se situe autour de 64% sur le grand Clermont et de 59 % sur l'agglomération clermontoise.</p>

	le territoire	<p>Les voitures sont majoritairement occupées par une seule personne (enquête grands déplacements 2012). Les données de l'enquête EMC2 (enquête ménages certifiée cerema) de 2023 ne sont pas encore publiées.</p> <p>La carte du diagnostic représente les flux domicile/travail avec un seuil de 500 déplacements par jour pour plus de visibilité (données INSEE 2020). Ce seuil de 500 déplacements par jour met en évidence que les principaux flux intra-SCoT et depuis l'extérieur du territoire sont centralisés vers le cœur métropolitain.</p> <p>Une représentation des flux avec un seuil abaissé arbitrairement à 200 déplacements par jour met en évidence certains déplacements transversaux entre communes hors centre métropolitain mais ces flux restent minoritaires.</p>
	Voie verte	<p>Cette voie verte est un tronçon médian de la voie verte Via Allier entre Authezat et Pont-du-Château. Cette infrastructure cyclable de 26,5 km a aussi une vocation touristique. Les travaux sont en phase d'achèvement. Ce tronçon est une connexion avec un tronçon Sud (API) et un tronçon Nord (RLV et PL) pour lesquels les dossiers d'autorisation sont attendus pour début 2024.</p> <p>Le long de cet axe structurant, des projets de voies douces locales portés par les communes vont se raccorder.</p>

Depuis le 1er juillet 2023, une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) est mise en place en journée sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Elle concerne uniquement les véhicules professionnels. Via ce dispositif, la Métropole a pour objectif de réduire les émissions de polluants émis par les transports routiers et améliorer la qualité de l'air. (source : CAM)

#### Modes doux

Les 3 EPCI Clermont auvergne métropole, Billom communauté et Riom Limagne et Volcans sont dotés d'un schéma cyclable

Le territoire comprend 425,84 km d'aménagements cyclables dont :

- 312 km pour Clermont Auvergne Métropole,
- 19 km pour Billom Communauté,
- 74 km pour Riom Limagne Volcans,
- 22 km pour Mond'Arverne Communauté.

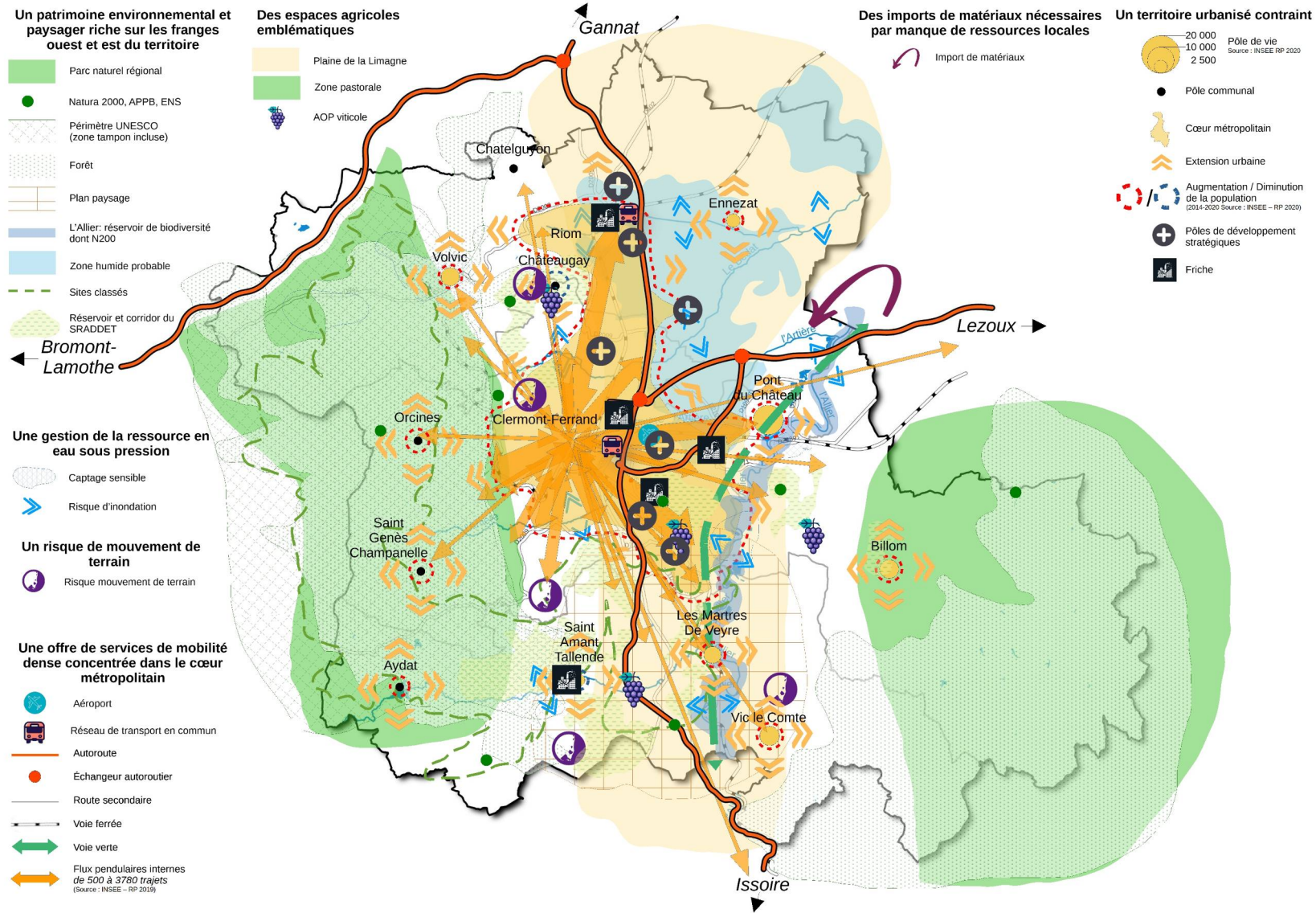
Des services de location vélo sont présents sur le territoire :

- sur CAM : 680 vélos en location courte durée, une offre de vélos en location longue durée et des box C.vélo sécurisés ;
- sur RLV : 30 vélos en location longue durée à Riom et des vélos en location courte durée à Chatel-Guyon et à Ennezat.



# Carte de synthèse du diagnostic territorial de l'État

## Un territoire contrasté entre développement économique, urbain et enjeux environnementaux



## Synthèse : Un territoire contrasté entre développement économique urbain et enjeux environnementaux

Le Grand Clermont possède une dynamique démographique et économique qui lui donne un rôle de métropole de dimension régionale. Dans le même temps, Le territoire du SCoT du Grand Clermont est un territoire avec une grande qualité paysagère et un cadre de vie remarquable car il a su, jusqu'à présent, préserver son équilibre entre ville et nature.

Le développement du cœur métropolitain et des zones urbaines se situe à proximité immédiate des espaces naturels agricoles, forestiers et patrimoniaux à forte valeur ajoutée que sont notamment les PNR, les réserves naturelles régionales, le site Unesco, les sites Natura 2000, les nombreux sites classés, la plaine agricole de la Limagne à haute valeur agronomique. Ce sont autant d'éléments de paysages ressources pour la biodiversité, pour l'alimentation et créateurs de ce cadre de vie remarquable.

L'urbanisation en extension sur l'ensemble du territoire du Grand Clermont se fait souvent en linéaire le long des infrastructures routières. Elle tend à diminuer les coupures vertes entre les taches urbaines. Ces coupures vertes sont de véritables espaces de respiration et îlots de fraîcheurs entre les zones urbanisées.

Même s'il s'agit d'un phénomène en recul, la consommation d'ENAF continue sur le territoire et entraîne :

- dégradation du cadre de vie exceptionnel du territoire,
- une imperméabilisation des sols qui dégrade leur qualité et les services écosystémiques qu'ils rendent (productions agricoles, infiltrations des inondations et des eaux de ruissellements, support de biodiversité et corridors écologiques),
- une forte part modale de la voiture individuelle dans les déplacements et en particulier à l'extérieur du cœur métropolitain qui provoque des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire.




## 4 La définition des enjeux du territoire du SCoT du Grand Clermont

La définition des enjeux s'est faite sur la base de la carte du diagnostic en repérant les points de frottement entre les statiques (par exemple espaces naturels emblématiques) et les dynamiques du territoire (par exemple extension de l'urbanisation). Les enjeux sont spatialisés sur une carte du territoire du SCoT du Grand Clermont et complétés par un texte explicatif des enjeux et objectifs du territoire.



# Préserver le cadre de vie en accentuant les contrastes du territoire entre ENAF et zones urbaines

## Trouver un nouveau modèle d'aménagement intégrant le développement de mobilités alternatives en dehors du cœur métropolitain

-  Requalifier et densifier le cœur métropolitain et les pôles de vie
-  Conforter les pôles de développement stratégiques et développer leur attractivité
-  Développer les services de mobilité alternative pour limiter les émissions de GES sur les franges ouest et est du territoire

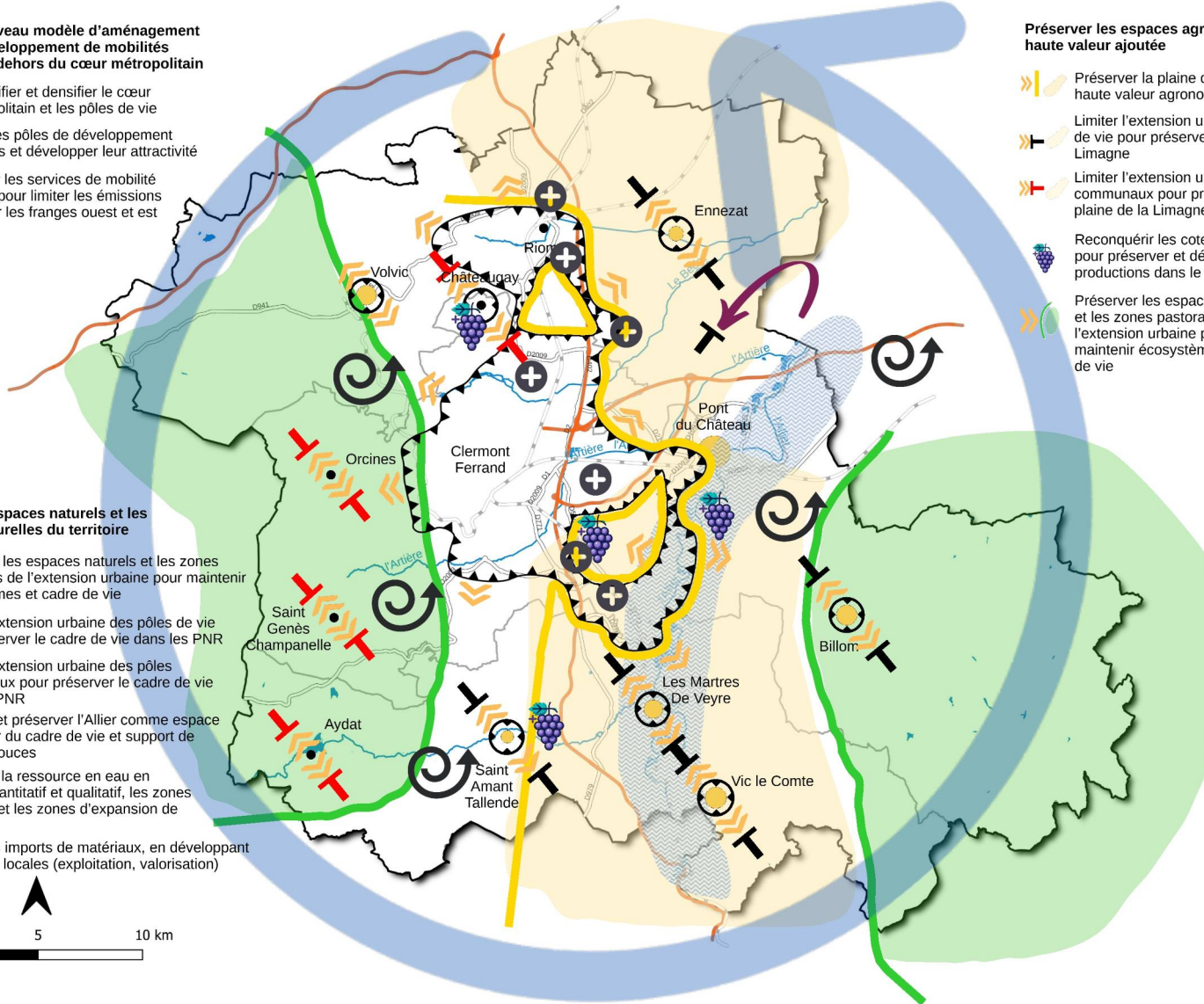
## Préserver les espaces naturels et les ressources naturelles du territoire

-  Préserver les espaces naturels et les zones pastorales de l'extension urbaine pour maintenir écosystèmes et cadre de vie
-  Limiter l'extension urbaine des pôles de vie pour préserver le cadre de vie dans les PNR
-  Limiter l'extension urbaine des pôles communaux pour préserver le cadre de vie dans les PNR
-  Valoriser et préserver l'Allier comme espace fédérateur du cadre de vie et support de mobilité douces
-  Préserver la ressource en eau en termes quantitatif et qualitatif, les zones humides, et les zones d'expansion de crues
-  Limiter les imports de matériaux, en développant les filières locales (exploitation, valorisation)







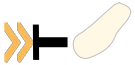
## Préserver les espaces agricoles à haute valeur ajoutée




-  Préserver la plaine de la Limagne à haute valeur agronomique
-  Limiter l'extension urbaine des pôles de vie pour préserver la plaine de la Limagne
-  Limiter l'extension urbaine des pôles communaux pour préserver la plaine de la Limagne
-  Reconquérir les coteaux viticoles pour préserver et développer les productions dans le périmètre AOP
-  Préserver les espaces naturels et les zones pastorales de l'extension urbaine pour maintenir écosystèmes et cadre de vie











## Préserver le cadre de vie en accentuant les contrastes du territoire entre ENAF et zones urbaines

Légende	Objectifs	Précisions sur les enjeux
<b>Enjeu : Trouver un nouveau modèle d'aménagement inclusif intégrant le développement des mobilités alternatives en dehors de cœur métropolitain</b>		
	<p>Requalifier et densifier le cœur métropolitain et les pôles de vie du SCoT actuel pour limiter les extensions urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruire la ville sur la ville en intégrant la nature en ville (notamment création d'îlots de fraîcheur), densifier les dents creuses, travailler la mixité des fonctions et développer les commerces et services de proximité</li> <li>• rénover les bâtiments pour les rendre plus attractifs et moins énergivores</li> <li>• adapter l'offre de logement en adéquation avec les mutations démographiques et assurer les parcours résidentiels et la mixité sociale (des logements plus abordables) notamment pour Mond'Arverne Communautés, Billom Communauté et Riom Limagne et Volcans</li> <li>• réinvestir les friches urbaines</li> <li>• rééquilibrer les espaces urbains et sub-urbains dans le cœur métropolitain</li> </ul>
	<p>Conforter les pôles de développement stratégiques et développer leur attractivité pour limiter les extensions urbaines</p>	<p>Assurer un remplissage optimal des pôles de développement stratégiques identifiés dans le SCoT, travailler sur leur mutation pour les rendre plus attractifs et inciter les entreprises à s'y installer (créer un cadre de vie agréable).</p>
	<p>Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle sur les franges est et ouest du territoire pour limiter les émissions de gaz à effet de serre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les zones où il y a des lacunes de transports en communs (TC), accompagner les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour développer des services de covoiturage, de transports à la demande, etc. Sur les zones déjà desservies en TC : accompagner les AOM pour étoffer leur offre (augmenter la fréquence et la capacité des lignes notamment).</li> <li>• Développer l'intermodalité des moyens de transports</li> <li>• Accompagner les gestionnaires pour aménager des infrastructures pour les mobilités douces notamment vers les zones de services, les écoles et les équipements de loisirs.</li> </ul>
<b>Enjeu : Préserver les espaces agricoles à haute valeur ajoutée</b>		
  	<p>Préserver la plaine de la limagne à haute valeur agronomique des extensions urbaines</p> <p>Limiter l'extension des pôles de vie pour préserver la plaine de la Limagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les extensions urbaines vers la plaine de la Limagne terre agricole à haute valeur agronomique</li> <li>• assurer l'autonomie et la sécurité alimentaires du territoire et des habitants , notamment en développant le maraîchage</li> </ul> <p>La problématique des extensions urbaines est généralisée sur le territoire. Elle concerne aussi bien les pôles de vie que les autres communes. Il convient de lutter contre l'étalement et la fragmentation des espaces urbains pour préserver les espaces à haute valeur agronomiques du territoire.</p>

	Limitier l'extension urbaine des pôles communaux pour préserver la plaine de la Limagne	Même si les pôles de vie doivent répondre à des besoins de développement (habitat -services-emplois) en jouant le rôle de centralité, leurs extensions doivent se limiter au strict nécessaire. Pour ce qui concerne les pôles communaux, leurs extensions, encore plus impactantes doivent absolument être freinées.
	Reconquérir les coteaux viticoles pour les préserver de l'extension urbaine et développer les productions dans le périmètre AOP	Les extensions urbaines qui grignotent les coteaux mettent non seulement en danger les productions viticoles mais participent à aggraver le risque mouvement de terrain et de ruissellement. Reconquérir ces coteaux viticoles aura un double objectif : développer la production AOP et consolider les terrains des coteaux.
	Préserver les espaces naturels des extensions urbaines pour maintenir les écosystèmes, les zones pastorales et le cadre de vie de qualité du territoire	Les filières d'élevage seront ainsi préservées.

### Enjeu : Préserver les espaces naturels et les ressources naturelles du territoire

	Préserver les espaces naturels des extensions urbaines pour maintenir les écosystèmes les zones pastorales et le cadre de vie emblématique du territoire	Gérer durablement les espaces boisés pour une exploitation économique tout en préservation la biodiversité et les paysages remarquables du territoire qui compte notamment la chaîne des Puys.
	Limitier les extensions urbaines des pôles de vie pour préserver le cadre de vie dans les PNR.	La problématique des extensions urbaines est généralisée sur le territoire. Elle concerne aussi bien les pôles de vie que les autres communes. Il convient de lutter contre l'étalement et la fragmentation des espaces urbains pour préserver le cadre de vie dans les PNR.
	Limitier les extensions urbaines des pôles communaux pour préserver le cadre de vie dans les PNR.	Même si les pôles de vie doivent répondre à des besoins de développement (habitat -services-emplois) en jouant le rôle de centralité, leurs extensions doivent se limiter au strict nécessaire. Pour ce qui concerne les pôles communaux, leurs extensions, encore plus impactantes doivent absolument être freinées. Toutes les extensions urbaines devront être justifiées : par exemple par le développement de la population, de l'activité économique. Il devra être démontré que toutes les autres solutions ont été étudiées par exemple par la réalisation du diagnostic préalable des logements vacants existants.
	Valoriser et préserver les bords de l'allier comme espace fédérateur du cadre de vie	Notamment valoriser les bords de l'allier comme support de mobilités douces et d'attractivité touristique : voie verte cyclable, chemins de promenade.
	Préserver la ressource en eau en quantité et qualité suffisantes	Préserver les zones de captages d'eau potable sensibles et en particulier l'impluvium de Volvic et les captages AEP le long de l'Allier en termes qualitatif (gérer les pollutions diffuses) et quantitatif (gérer les conflits d'usage)  Préserver les zones humides et les zones d'expansion de crue de l'extension urbaine pour maintenir les fonctions et services écosystémiques qu'elles rendent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonctions hydrologiques et biogéochimiques et support de biodiversité,</li> <li>• services écosystémiques, et notamment la protection des populations du risque</li> </ul>

		d'inondation.  Définir un usage équitable de l'eau entre eau potable pour les populations et les industries, les besoins en irrigation pour l'agriculture et le fonctionnement des écosystèmes. De plus, accélérer les processus de restitution des eaux aux milieux naturels (restitution des eaux usées traitées et processus de désimperméabilisation des sols).
	Limitier les imports de matériaux en développant les filières locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les gisements locaux de matériaux pour limiter les émissions de GES dus aux transports routiers des matériaux dans les zones sans enjeux paysagers,</li> <li>• Recycler et le réemployer les matériaux pour préserver les ressources,</li> <li>• Développer des filières courtes de la pierre et du bois.</li> </ul>

### Enjeux globaux sur le territoire :

#### Prendre en compte les risques majeurs dans les aménagements :

- prendre en compte le risque mouvement de terrains sur Mond'arverne communauté : les extensions urbaines participent à l'aggravation du risque mouvement de terrain et nécessitent une connaissance fine du risque (études à mener par les acteurs locaux) ;
- prendre en compte le risque ruissellement notamment en bas des talwegs.

#### Développer les énergies renouvelables (EnR) sur l'ensemble du territoire

- en appliquant les critères de la charte sur le développement du photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme. (<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques/Photovoltaïque/Communique-de-presseSignature-de-la-charte> )
- en accompagnant les territoires dans la définition des zones d'accélération des EnR qui prennent en compte les enjeux environnementaux et agricoles.
- Continuer à développer les réseaux de chaleurs

## Synthèse des enjeux du SCoT du Grand Clermont

La dynamique démographique et économique du SCoT du Grand Clermont donne à ce territoire une dimension métropolitaine au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce territoire doit mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement ayant pour objectif principal la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Pour cela, un rééquilibrage des espaces sub-urbains au profit des espaces urbains doit s'opérer prenant en compte l'évolution des ménages et le vieillissement de la population (construction/réhabilitation de logements de taille adaptée et accessibles aux populations en perte d'autonomie). Cela nécessitera également d'équiper les pôles de développement stratégiques déjà programmés avant d'en développer de nouveaux.

Ce nouveau modèle d'aménagement devra également intégrer les sujets de la préservation de la ressource en eau et de la production d'énergie décarbonée pour faire face aux défis de l'adaptation aux changements climatiques.